# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six août à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Jean-Paul SALVATICO, Maire.

**Ouverture de la séance :** 18h37 après la visite de la nouvelle école qui a débuté à 18h.

<u>Présents</u>: Mmes et MM. BEYT Fernand, CANCEL Philippe, CARTERY Cédric, FARAMOND Gérard, GASNIER Marta, MARTIN Suzy, PERES Pierre, PARDO Dominique, PTAK-VILLARDI Virginie, SALVATICO Jean-Paul, YECORA Dominique

# 1 - COMPTE RENDU DU 15 AVRIL 2021

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des questions à émettre au sujet du compte rendu du conseil du 15 avril écoulé.

Le conseil municipal n'a aucune remarque.

Vote à main levée : Pour 11 - Contre 0 - Abstention 0

## 2 - CONTRAT MME ISABELLE FONTANET: AUGMENTATION HORAIRE - Délibération

M. le Maire explique au Conseil Municipal les différentes tâches des personnes affectées à l'école. Etant en RPI avec les communes d'ARDIEGE, CIER et HUOS, en fonction des horaires de chacune, il est nécessaire de revoir les heures de Mme Isabelle FONTANET qui occupe le poste d'ATSEM.

Etant donné qu'à compter de la rentrée de septembre 2021 la commune possède sa propre cantine, le contrat actuel de 17h 30 doit être revu à la hausse pour un contrat de 22h30.

Il est bon de préciser que cette hausse de salaire est prise en charge par le RPI et que M. le Maire a reçu suite à sa demande auprès de la préfecture l'autorisation à cette augmentation d'heures afin que le Conseil Municipal puisse délibérer.

Vote à main levée : **Pour 11** - **Contre 0** - **Abstention 0** 

#### 3 - M. DEMONT HUGUES - TITULARISATION - Délibération

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de M. Hugues DEMONT arrive à son terme au 17 novembre 2021.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 4 février a décidé d'augmenter le temps de travail de 24 heures à 32 heures.

Donnant toujours autant de satisfaction, il est proposé une titularisation.

Vote à main levée : Pour 11 - Contre 0 - Abstention 0

## 4 - CANTINE: PRIX DES REPAS - Délibération

M. le Maire informe que les travaux de réhabilitation de l'école sont presque terminés. La cantine en liaison froide sera opérationnelle à la rentrée prochaine. A ce jour, il y a 19 inscriptions à la maternelle et 12 écoliers mangent à la cantine. C'est la société API qui a été retenue au sein du RPI pour la livraison des repas.

Il n'y aura pas de tickets repas et les familles seront directement facturées.

Il sera fourni en début d'année scolaire une fiche à remplir afin de préciser s'il y a un régime alimentaire à suivre etc....

Le prix du repas est de 3,15 €uros

Vote à main levée : Pour 11 - Contre 0 - Abstention 0

#### 5 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 - M. Le Maire a été contacté par une famille recherchant une habitation sur Martres.

Le logement au-dessus de l'école a été proposé. Le couple a deux enfants qui ont été inscrits à l'école de Martres. En raison des travaux effectués dans l'appartement, le loyer qui était de 450.00€ va être augmenté pour passer à 525.00€ toutes charges comprises.

- 2 La citerne de gaz qui alimentait l'école, le logement et l'église n'existe plus en raison des travaux et des mises aux normes, à ce jour il n'y a plus de chauffage à l'église.
- M. le Maire suggère de placer contre un mur de l'église des bouteilles de gaz.

Cette proposition est à étudier plus sérieusement et sera revue lors d'un prochain conseil.

- 3 M. le Maire propose de supprimer la gazinière dans la cuisine de la salle des fêtes. Elle est en mauvais état, fonctionne très mal et s'allume difficilement. Le contrat de la citerne gaz qui a un coût pour la commune, pourra être annulé.
- M. Cédric CARTERY demande de mettre à la place un lave-vaisselle.
- 4 M. le Maire propose d'acheter une machine qui permettra de laver les sols de la salle des fêtes après chaque location.
- 5 M. Cédric CARTERY informe M. Fernand BEYT et M. le Maire que le robinet de l'évier de la salle FABIAN est dévissé, la porte du coffret électrique ne ferme plus, le joint du réfrigérateur ne tient plus et qu'il est nécessaire de le changer
- 6 Pour des raisons familiales, Mme Virginie PTAK-VILLARDI qui avait en charge la location de la salle des fêtes avec Mme Marta GASNIER en suppléante ne peut plus assurer ce poste. En conséquence Mme Marta GASNIER passe titulaire et M. Gérard FARAMOND devient suppléant.
- 7 M. Pierre PEREZ demande à M. le Maire s'il a eu des retours concernant le dossier de M. POURTEAU.

La réponse est négative.

- 8 M. Pierre PEREZ demande s'il est possible de changer la limitation de vitesse « route de Pointis » qui est actuellement à 30 km/h pour la passer à 50km/h. M. le Maire n'envisage pas de changement.
- 9 M. Pierre PEREZ souhaite qu'une réunion soit prévue avec l'architecte en charge du projet de l'école en raison des frais supplémentaires imputés après validation des devis en raison des postes non pris en compte par ce dernier.
- 10 Mme Marta GASNIER demande que le ruisseau soit nettoyé et M. le Maire précise que cela est fait une fois par an au mois d'octobre ou novembre.
- 11 Mme Marta GASNIER demande s'il est possible d'envisager une aire de jeux pour les enfants. M. le Maire indique ce projet avait été étudié lors d'un mandat précédent. Les normes et réglementations de sécurités étant trop contraignantes et l'entretien de la zone ayant un coût trop élevé pour la commune, cette idée a été abandonnée.
- 12 M. Pierre PEREZ propose d'envisager un chemin d'accès piétonnier avec une passerelle pour enjamber le ruisseau derrière le multiservice. Il permettrait aux habitants de pouvoir s'y rendre sans prendre de véhicule à partir de l'allée du Château. M. le Maire répond que cela peut être envisagé et à étudier.
- 13 M. le Maire informe que le Château a été vendu. Les nouveaux propriétaires souhaitent ouvrir leur parc aux personnes intéressées pour des photos de mariage. La demande pourra être faite à la Mairie qui sera en mesure de transmettre les coordonnées du propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h26.